FormaV

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général SVT + SES, veuillez visiter :
bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2024 • Polynésie • Jour 1

Code sujet **24-SESJ1PO1** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Le travail et l’intégration sociale
1 réponses • sujet p. 2–6

Première partie : Mobilisation des connaissances — Les pouvoirs publics et la justice sociale
1 réponses • sujet p. 7–7

Deuxième partie : Étude d’un document — Conséquences du fait d’être parent sur la situation professionnelle
2 réponses • sujet p. 8–8

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Le progrès technique, source endogène de croissance économique
1 réponses • sujet p. 9–11

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

None points

Le travail et l’intégration sociale

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5, 6

> Le travail est-il toujours facteur d’intégration sociale ? Ce sujet comporte quatre documents.

Introduction

Le travail désigne une activité de production de biens ou de services, rémunérée ou non. L’emploi est une forme de travail rémunéré exercé dans un cadre professionnel. L’intégration sociale est le processus par lequel les individus prennent place dans la société grâce à des ressources, des droits, des relations sociales et un sentiment d’appartenance. Le travail peut donc contribuer à l’intégration, mais ses effets ne sont pas automatiques : ils varient selon la situation professionnelle, la qualité de l’emploi et les trajectoires individuelles. On peut alors se demander dans quelle mesure le travail intègre les individus et pourquoi il ne garantit pas toujours leur intégration sociale. Nous verrons d’abord que le travail, notamment l’emploi, constitue un important vecteur d’intégration, puis que ses effets dépendent des situations de travail et des transformations de l’emploi.

I. Le travail, et particulièrement l’emploi, contribue à l’intégration sociale

D’abord, l’emploi procure généralement un revenu qui permet de satisfaire des besoins, d’accéder à des biens et services et de participer à la vie sociale. Il favorise ainsi l’autonomie matérielle. L’emploi salarié ouvre également des droits sociaux, selon le statut et les règles applicables. À l’inverse, la perte d’un emploi peut réduire les ressources et fragiliser l’estime de soi. Le document 1 illustre cette difficulté avec le parcours de Renaud, ancien ouvrier de 48 ans : après une longue période de chômage et l’épuisement de ses droits, il reçoit 500 € mensuels au titre de l’ASS. Il explique que cette baisse de ressources, après avoir travaillé toute sa vie et été habitué à un salaire, lui porte un coup.

Ensuite, l’emploi place les individus en relation avec des collègues, des clients et une organisation. Ces interactions régulières peuvent créer des liens, des solidarités et un sentiment d’appartenance à un collectif. Le travail contribue aussi à structurer le temps quotidien et à donner une place socialement reconnue. Un métier ou une profession participe ainsi à l’identité sociale de la personne. Plus largement, la division du travail rend les individus interdépendants : les activités spécialisées répondent à des besoins complémentaires et peuvent contribuer à la cohésion sociale.

Le document 3 montre que le travail conserve une forte importance déclarée dans plusieurs situations professionnelles. En France, 63 % des personnes travaillant à temps plein et 72 % de celles travaillant à temps partiel jugent le travail « très important » ; la proportion atteint 72 % parmi les indépendants. Cette importance peut notamment s’expliquer par les ressources, les relations et la reconnaissance associées au travail. Toutefois, le graphique décrit des opinions selon la situation professionnelle : il ne suffit pas à démontrer que le fait de travailler cause à lui seul cette importance.

Le document 1 illustre aussi le rôle que peut jouer un retour à l’emploi. En octobre 2021, après trois ans de chômage, Renaud retrouve un emploi de gardien. Le poste est compatible avec les conséquences de son accident du travail : il ne nécessite pas l’usage de sa main blessée et il peut s’y rendre à vélo. Pôle emploi participe à la mise en relation avec l’employeur. Cinq mois après son embauche, Renaud dit s’épanouir et envisage de rester dans ce poste. Son parcours montre comment un emploi adapté peut permettre de retrouver une activité, un revenu et une place professionnelle.

II. Le travail ne garantit toutefois pas toujours une intégration sociale solide

Il faut distinguer le fait d'occuper un emploi de la qualité et de la stabilité de cet emploi. L'instabilité professionnelle peut rendre les revenus et les projets de vie moins prévisibles et rendre plus difficiles la constitution de relations de travail durables. Le document 2 montre que, depuis 1982, la part des emplois en CDD ou en intérim augmente : elle est d'environ 3,5 % en 1982 et d'environ 10 % en 2022. La part du temps partiel augmente également, d'environ 9,5 % à environ 17 % sur la période. À l'inverse, la part des indépendants diminue, d'environ 18,5 % à environ 13 %. Ces valeurs sont des lectures approximatives du graphique. Elles ne signifient pas que tout CDD, tout temps partiel ou toute activité indépendante est nécessairement précaire ou excluante. En particulier, le temps partiel concerne différents types de contrats, comme le précise la note du document. Ces évolutions indiquent cependant que les formes d'emploi sont diverses et que certains parcours peuvent être moins sécurisés que ceux associés à un emploi stable.

Le chômage peut, lui aussi, fragiliser l'intégration liée à l'emploi en privant l'individu d'un revenu professionnel, de relations de travail et d'une place dans un collectif professionnel. Pourtant, le document 3 indique que 75 % des chômeurs jugent le travail « très important », contre 63 % des personnes travaillant à temps plein, soit un écart de 12 points de pourcentage. La valeur accordée au travail ne se confond donc pas avec le fait d'occuper un emploi. On peut supposer que l'absence d'emploi rend son importance particulièrement sensible, mais le document ne permet pas d'établir cette explication. Par ailleurs, l'intégration sociale ne dépend pas seulement du travail : la famille, les relations amicales et les activités collectives peuvent aussi créer des liens.

Les trajectoires peuvent également être fragilisées par la santé et les exigences des postes. Après son accident du travail en 2015, Renaud ne peut plus effectuer certaines tâches de préparation de commandes nécessitant de porter des charges lourdes. Le poste de contrôleur aménagé par son employeur ne lui convient pas durablement et il le quitte en 2018. Son exemple montre qu'un emploi dont les exigences ne sont plus compatibles avec les capacités d'une personne peut conduire à une rupture professionnelle. Son retour à l'emploi est facilité par l'adaptation du poste à sa situation. L'accompagnement et l'adaptation des emplois peuvent donc contribuer à éviter que les difficultés de santé n'éloignent durablement les personnes du travail.

Enfin, les transformations de l'emploi ne bénéficient pas nécessairement de la même manière à tous les travailleurs. Le document 4 concerne l'Île-de-France entre 1982 et 2014 : l'ensemble des emplois y augmente de 983 100. Cette évolution globale masque une recomposition importante. Les emplois de l'administration et de la santé progressent de 468 200, ceux des commerces et services de proximité de 413 100 et les fonctions intellectuelles supérieures de 409 000 ; à l'inverse, les productions matérielles diminuent de 387 600 emplois. Par qualification, les emplois qualifiés augmentent de 946 800, tandis que les emplois d'ouvriers non qualifiés reculent de 156 100. Ces chiffres décrivent des variations d'emplois, non le devenir de chaque individu : la création d'emplois ne garantit donc pas que les travailleurs dont les postes disparaissent accèdent aux emplois créés. Lorsque les activités et les qualifications demandées évoluent, la formation et l'accompagnement des transitions professionnelles peuvent être nécessaires pour limiter les risques d'exclusion.

Conclusion

Le travail, et particulièrement l'emploi, constitue un facteur important d'intégration sociale parce qu'il procure des ressources, peut ouvrir des droits, crée des relations et participe à l'identité. Le retour à l'emploi de Renaud illustre ces effets lorsqu'un poste adapté lui permet de retrouver une activité qui lui convient. Cependant, le travail n'intègre pas toujours de la même manière : chômage, instabilité de certains emplois, inadéquation entre les capacités et les exigences du poste, ou transformations des qualifications peuvent fragiliser les parcours. La valeur élevée accordée au travail par les chômeurs rappelle aussi que l'intégration sociale ne se réduit pas à l'emploi. Le travail est donc un facteur majeur, mais ni automatique ni exclusif, d'intégration sociale.

RÉPONSE À RETENIR

Le travail est un facteur majeur d’intégration sociale : il apporte des ressources et parfois des droits, crée des relations et participe à l’identité. Mais il ne garantit pas toujours cette intégration. Le chômage, l’instabilité de certains emplois, les difficultés de santé et les transformations de l’emploi peuvent fragiliser les parcours. Son effet intégrateur dépend donc notamment de la qualité des emplois et des possibilités d’accompagnement et d’adaptation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Les pouvoirs publics et la justice sociale

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 7

> Présentez un moyen par lequel les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale.

Un moyen d'action des pouvoirs publics consiste à redistribuer les revenus. Les revenus primaires sont ceux que les ménages tirent de leur participation à l'activité économique, notamment les salaires et les revenus du patrimoine. La redistribution modifie leur répartition au moyen de prélèvements obligatoires et de prestations sociales. Par exemple, un impôt progressif sur le revenu — dont le taux augmente avec le revenu — fait davantage contribuer les ménages les plus aisés en proportion de leurs revenus. Les recettes publiques peuvent financer des prestations bénéficiant notamment aux ménages modestes. Ce mécanisme réduit les écarts de revenus disponibles et contribue ainsi à une plus grande égalité, qui est un principe de justice sociale.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale par la redistribution des revenus : un impôt progressif et des prestations sociales peuvent réduire les inégalités entre les revenus disponibles des ménages.

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Conséquences du fait d’être parent sur la situation professionnelle

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 8

> À l’aide des données du document, vous mettrez en évidence le fait qu’être parent n’a pas les mêmes conséquences sur la situation professionnelle des femmes cadres et des femmes ouvrières.

Le document porte sur des salariés de 25 à 49 ans ayant des responsabilités familiales, en France hors Mayotte. Pour comparer les femmes cadres et les femmes ouvrières, on relève d’abord les proportions qui déclarent que le fait d’être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle, puis on compare les types de conséquences. Une différence entre deux pourcentages s’exprime en points de pourcentage.

56 % des femmes cadres déclarent que le fait d’être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle, contre 27 % des femmes ouvrières. L’écart est de 56 − 27 = 29 points de pourcentage. À l’inverse, 44 % des femmes cadres déclarent n’avoir aucune conséquence, contre 73 % des femmes ouvrières, soit 29 points de plus chez les ouvrières.

Les types de conséquences déclarées diffèrent également. Une réduction du temps de travail est mentionnée par 20 % des femmes cadres et 8 % des ouvrières, soit 12 points d’écart. Une modification des horaires est déclarée par 21 % des cadres et 10 % des ouvrières, soit 11 points d’écart. Enfin, le changement de situation professionnelle pour augmenter ses revenus concerne respectivement 4 % et 1 % d’entre elles.

Ces données mettent en évidence des différences de déclarations entre les deux catégories professionnelles ; elles ne suffisent pas à établir les causes de ces écarts.

RÉPONSE À RETENIR

Les femmes cadres déclarent plus souvent que le fait d’être parent a des conséquences professionnelles que les femmes ouvrières : 56 % contre 27 %, soit 29 points d’écart. Elles déclarent aussi plus souvent une réduction de leur temps de travail (20 % contre 8 %) ou une modification de leurs horaires (21 % contre 10 %).

Question 2.

Sujet p. 8

> À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que les rapports sociaux de classe s'articulent aux rapports sociaux de genre.

Les rapports sociaux de genre désignent les relations hiérarchisées entre les femmes et les hommes, notamment dans la répartition du travail rémunéré et des tâches domestiques et parentales. Les rapports sociaux de classe renvoient aux positions inégales dans la société, que l’on peut notamment approcher ici par les catégories professionnelles et les conditions d’emploi qui leur sont associées. Leur articulation signifie que les expériences liées au genre varient selon la position sociale, et que les positions sociales sont aussi vécues différemment selon le genre.

Le document fait d’abord apparaître des écarts selon le genre : dans l’ensemble, 45 % des femmes déclarent que le fait d’être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle, contre 23 % des hommes, soit 22 points d’écart. Cet écart existe aussi au sein des catégories professionnelles : parmi les

cadres, les proportions sont de 56 % pour les femmes et de 33 % pour les hommes, soit 23 points ; parmi les ouvriers et ouvrières, elles sont de 27 % et 16 %, soit 11 points. La réduction du temps de travail est déclarée par 16 % des femmes et 3 % des hommes, toutes catégories réunies. Ces différences sont compatibles avec une répartition inégale des responsabilités parentales et domestiques, qui peut conduire davantage les femmes à adapter leur activité professionnelle. Le tableau décrit ces écarts, mais ne démontre pas à lui seul ce mécanisme causal.

Les résultats varient également selon la position professionnelle. Parmi les femmes, 56 % des cadres déclarent des conséquences, contre 27 % des ouvrières ; parmi les hommes, 33 % des cadres contre 16 % des ouvriers. Les formes de conséquences diffèrent aussi : 20 % des femmes cadres déclarent une réduction du temps de travail, contre 8 % des ouvrières ; une modification des horaires est déclarée par 21 % des cadres et 10 % des ouvrières. Les ressources économiques, l'autonomie au travail ou la possibilité de modifier ses horaires peuvent contribuer à ces écarts. Il s'agit toutefois de mécanismes possibles : le document ne permet pas de les vérifier directement. Les catégories professionnelles ne résument pas non plus à elles seules toutes les dimensions de la classe sociale.

Ainsi, les conséquences professionnelles déclarées du fait d'être parent diffèrent selon le genre et selon la position professionnelle. Les écarts entre femmes et hommes ne sont pas de même ampleur dans toutes les catégories, et les différences entre catégories apparaissent chez les femmes comme chez les hommes : les rapports sociaux de genre et de classe s'articulent donc dans les expériences de la parentalité au travail.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le document montre des écarts liés à la fois au genre et à la position professionnelle : les conséquences du fait d'être parent sont déclarées par 56 % des femmes cadres et 27 % des ouvrières, mais aussi par 33 % des hommes cadres et 16 % des ouvriers. L'écart entre femmes et hommes existe donc au sein de différentes catégories, tandis que l'écart entre catégories existe chez les femmes comme chez les hommes. Le partage des tâches parentales et les conditions d'emploi sont des mécanismes plausibles de ces différences, mais le tableau établit des associations et non une causalité.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Le progrès technique, source endogène de croissance économique

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 9, 10, 11

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le progrès technique est une source endogène de croissance économique. Cette partie comporte trois documents.

Démarche. Il faut définir la croissance économique comme l’augmentation durable de la production de biens et de services, généralement mesurée par l’évolution du PIB en volume. Le progrès technique regroupe les innovations qui améliorent les produits ou les procédés de production et peuvent accroître la productivité. Il est dit *endogène* lorsqu’il est expliqué par des mécanismes internes à l’économie, notamment les investissements en recherche et développement, en éducation et en infrastructures.

Le raisonnement doit montrer comment ces investissements produisent ou diffusent des connaissances et des innovations, puis comment celles-ci peuvent favoriser la productivité et l’activité économique. Les documents apportent des éléments complémentaires : le document 1 compare l’effort de R&D et le PIB par habitant dans plusieurs pays ; le document 2 présente des dépenses moyennes d’éducation par élève ou étudiant ; le document 3 rapporte des résultats sur les effets du très haut débit et de la fibre. Il convient de mobiliser précisément ces données sans confondre association statistique et causalité, et en tenant compte des réserves du document 3.

RÉPONSE À RETENIR

La croissance économique correspond à l'augmentation durable de la production de biens et de services, mesurée notamment par celle du PIB en volume. Elle dépend de la quantité de travail et de capital mobilisée, mais aussi du progrès technique, c'est-à-dire des innovations qui améliorent les produits ou les procédés de production et peuvent accroître la productivité. Le progrès technique est dit endogène lorsqu'il résulte de décisions et d'investissements réalisés au sein de l'économie, plutôt que d'être considéré comme un phénomène entièrement extérieur. Comment ces investissements peuvent-ils susciter des innovations et soutenir la croissance ? La recherche, la formation et les infrastructures favorisent l'accumulation ou la diffusion de connaissances et de compétences ; les innovations et techniques qui en résultent peuvent ensuite accroître la productivité et l'activité.

Tout d'abord, les dépenses de recherche et développement (R&D) peuvent susciter des innovations. Les entreprises qui investissent dans la recherche sont susceptibles de mettre au point de nouveaux produits ou des procédés de production plus efficaces. La mise en œuvre de ces innovations peut augmenter la production réalisée avec les mêmes facteurs, tandis que leur diffusion peut aussi bénéficier à d'autres acteurs économiques. Le document 1 compare, pour plusieurs pays de l'Union européenne en 2021, la part des dépenses de R&D dans le PIB et un indice de PIB par habitant. La Suède consacre 3,35 % de son PIB à la R&D et son indice de PIB par habitant est de 125 ; en Roumanie, ces valeurs sont respectivement de 0,47 % et 73. De même, l'Allemagne affiche 3,13 % et un indice de 120, contre 1,43 % et un indice de 84 pour l'Espagne. Ces écarts sont compatibles avec l'idée que l'effort de recherche contribue à la richesse produite. Ils ne démontrent cependant pas, à eux seuls, une relation de causalité : d'autres facteurs peuvent expliquer les différences de PIB par habitant entre pays. La France se situe à 2,21 % de dépenses de R&D et à un indice de 105, tandis que les moyennes de l'Union européenne à 27 sont de 2,15 % et de 100.

Ensuite, l'éducation et la formation peuvent contribuer au progrès technique par l'accumulation de capital humain, c'est-à-dire de connaissances et de compétences. Une main-d'œuvre formée peut participer à la conception des innovations, mais aussi à l'adoption et à la diffusion de nouvelles techniques. Les dépenses consacrées à l'éducation peuvent ainsi soutenir, à terme, la productivité et la croissance. Le document 2 indique qu'en France, en 2021, la dépense moyenne est de 7 580 euros par élève dans le préélémentaire et de 7 370 euros dans l'élémentaire ; la moyenne pour le premier degré est de 7 440 euros. Elle atteint 9 150 euros dans les formations en collège, 11 570 euros dans les formations générales et technologiques en lycée et 13 220 euros dans les formations professionnelles en lycée ; la moyenne du second degré est de 10 380 euros. Dans le supérieur, la dépense est de 14 760 euros en STS, de 16 370 euros en CPGE et de 10 270 euros à l'université ; la moyenne de l'enseignement supérieur est de 11 630 euros. Ces montants illustrent les ressources mobilisées pour former les élèves et étudiants. Ils ne mesurent toutefois pas directement les compétences acquises ni l'effet causal de la formation sur la croissance.

Enfin, les infrastructures peuvent faciliter l'activité économique et la diffusion des innovations. Le très haut débit (THD) et la fibre améliorent les possibilités de communication et d'échange de données ; ils peuvent ainsi aider les entreprises à organiser leur activité, à accéder à l'information et à développer de nouveaux usages. Le document 3 rapporte qu'une étude menée en Grande-Bretagne attribue à l'amélioration de la couverture une hausse de l'emploi de 0,6 %, correspondant à environ 17 600 emplois créés en 2018, ainsi qu'une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises de près de 1 %. Elle mesure également une amélioration de 7 % des gains horaires des salariés travaillant pour des entreprises situées dans les zones bénéficiant d'une couverture subventionnée et une baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans les zones couvertes. Pour la France, les études présentées cherchent à estimer des effets causaux en comparant les territoires concernés à des territoires témoins aussi proches que possible. Elles suggèrent des effets positifs du THD et des effets additionnels de la fibre sur

les territoires et les entreprises. Le document précise néanmoins que ces effets varient selon les territoires et les entreprises, qu'ils ne sont le plus souvent observables qu'au plus tôt trois ans après le déploiement et qu'ils s'amplifient ensuite. Ces résultats montrent que l'investissement dans les infrastructures peut contribuer à créer des conditions favorables à l'activité économique ; ils invitent aussi à tenir compte des délais et des différences entre territoires.

Ainsi, le progrès technique peut être une source endogène de croissance : les investissements en R&D favorisent les innovations, l'éducation développe les compétences nécessaires pour les concevoir et les utiliser, et les infrastructures facilitent leur diffusion ainsi que l'activité des entreprises. Lorsque ces innovations améliorent la productivité ou permettent de produire et de vendre davantage, elles soutiennent la croissance. En retour, l'augmentation de l'activité peut fournir des ressources pour de nouveaux investissements en recherche, en formation et en équipements. Le progrès technique est donc à la fois un moteur possible de la croissance et le résultat de décisions économiques et de l'action des pouvoirs publics, même si l'ampleur et le délai de ses effets varient.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2024/spe-sciences-eco-sociales-2024-polynesie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.